

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: XTAR 5W30 ECO C2 C3
Code du produit	: 51384
Description du produit	: Non disponible.
Type de produit	: Liquide.
Autres moyens d'identification	: Produit formulé avec des bases de lubrification et des additifs de haute qualité. Produto formulado com bases lubrificantes e aditivos de alta qualidade.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) particulière(s)

Huile à moteur pour véhicules légers. Óleo de motor para veículos leves.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/Fabricant,	: Moeve Commercial, S.A.U.
Distributeur ou Importateur	: Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España
Courrier électronique	: tuteladeproducto@moeveglobal.com / productstewardship@moeveglobal.com
Numéro de téléphone	: +34 913 376 000
Heures ouvrables	: 07:30 - 19:30 (CET)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur/Fabricant, Distributeur ou Importateur

Numéro de téléphone	: +44 1865 407333 (Europe, English)	+44 1235 239670 (Europe, multiple Languages)
	+34 91 114 2520 (Spain)	+33 1 72 11 00 03 (France)
	+351 30880 4750 (Portugal)	+49 89 220 61012 (Germany)
	0800 000 7801 (Germany)	+30 21 1198 3182 (Greece)
	+46 8 566 42573 (Sweden)	+47 2103 4452 (Norway)
	+45 8988 2286 (Denmark)	+358 9 7479 0199 (Finland)
	+39 800 699 792 (Italy)	+48 22 307 3690 (Poland)
	+31 10 713 8195 (Netherlands)	+420 228 882 830 (Czechoslovakia)
	+90 212 375 5231 (Turkey)	
	+1 866 928 0789, +1 215 207 0061	+1 202 464 2554 (United States and Canada)
	+52 55 5004 8763 (Mexico)	+55 11 3197 5891 (Brazil)
		+56 2 2582 9336 (Chile)
	+44 1235 239671 (Middle East/Africa)	+973 1619 8321 (Middle East/Bahrein)
	+27 21 300 2732 (Africa/South Africa)	007 803 011 0293 (Asia East/South East)
	+65 3158 1074 (Indonesia)	001 800 120 666 751 (Thailandia)
	+63 2 8231 2149 (Philippines)	+60 3 6207 4347 (Malasia)
	+86 512 8090 3042 (China and Taiwan)	+886 2 8793 3212 (Taiwan)
	+86 532 8388 9090 (China Mainland)	+91 11 6641 1405 (India)
	+65 3158 1329 (Pakistan)	+65 3158 1195 (Sri Lanka)
	+65 3158 1285 (Korea)	+82 2 3479 8401 (South Korea)
	+84 8 4458 2388 (Vietnam)	0120 015 230 (Japan)
	+61 2 8014 4558 (Australia)	+64 9 929 1483 (New Zealand)
Heures ouvrables	: 24/7	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : Non applicable.

Stockage : Non applicable.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : La décomposition thermique peut se produire en chauffant à plus de 90 ° C, produisant du CO, du CO2, des oxydes phosphoriques, des oxydes métalliques, du sulfure d'hydrogène.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

: Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119484627-25 CE: 265-157-1 CAS: 64742-54-7 Indice: 649-467-00-8	≥10 - ≤25	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119484627-25 CE: 265-157-1 CAS: 64742-54-7	≤5	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119487077-29 CE: 265-158-7 CAS: 64742-55-8 Indice: 649-468-00-3	≤5	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
phénol, dodécyl-, sulfuré, carbonates, sels de calcium, superbasiques	REACH #: 01-2119524004-56 CE: 272-234-3 CAS: 68784-26-9	≤3	Aquatic Chronic 4, H413	-	[1]
Phénols, dérivés de (tétrapropényle)	CAS: 74499-35-7	≤0,1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360FD ED HH 1, EUH380 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 ED ENV 1, EUH430 Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1] [2] [3]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance de degré de préoccupation équivalent - Propriétés perturbant le système endocrinien

[3] Substance ayant des propriétés cancérogènes, mutagènes ou de toxicité pour la reproduction

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : En cas d'incendie, asperger d'eau, de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique (CO₂).
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Lorsque les pompiers tentent de neutraliser un incendie avant qu'il n'y ait d'explosion, ils doivent utiliser des appareils de protection respiratoire autonomes à pression positive (APRA) et porter des tenues d'intervention intégrales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Résultat

DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale
0,74 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée
0,97 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation
1,19 mg/m³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Effets: Local**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**2,73 mg/m³Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**5,58 mg/m³Effets: Localdistillats paraffiniques lourds (pétrole),
hydrotraités**DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale**

0,74 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**

0,97 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**1,19 mg/m³Effets: Local**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**2,73 mg/m³Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**5,58 mg/m³Effets: Localdistillats paraffiniques lourds (pétrole),
hydrotraités**DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale**

0,74 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**

0,97 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**1,19 mg/m³Effets: Local**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**2,73 mg/m³Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**5,58 mg/m³Effets: Local

PNEC

Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales. Recommandé: Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Il est recommandé au personnel de porter des vêtements de protection.

Autre protection cutanée : Les chaussures appropriées et toute autre mesure de protection cutanée nécessaire doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques impliqués. Ces mesures doivent être approuvées par un spécialiste avant de procéder à la manipulation
Recommandé: Chaussures de protection appropriées.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Remarque : Les propriétés physiques et chimiques sont fournies uniquement pour des considérations de sécurité, de santé et d'environnement et peuvent ne pas représenter entièrement les spécifications du produit. Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Couleur	: L3.5
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	: <-30°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: >210°C (>410°F)
Combustible:	: Peut être combustible à haute température.
Inflammabilité	: Peut brûler en cas d'exposition prolongée aux flammes ou à des températures élevées.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	: Non disponible.
Point d'éclair	: Vase ouvert: 234°C (453,2°F)
Température d'auto-inflammabilité	: Non disponible.

Nom des composants	°C	°F	Méthode
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	>290	>554	
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	>290	>554	

Température de décomposition	: Non disponible.
pH	: Non disponible.
Viscosité	: Dynamique (température ambiante): 5870 mPa·s Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C): 67,22 mm ² /s

Solubilité(s) :

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble
l'eau chaude	Non soluble

Solubilité dans l'eau (Température ambiante) : Non disponible.

Miscible à l'eau :

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable.

Pression de vapeur : Non disponible.

Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	<0,08	<0,011				
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	<0,08	<0,011				
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	<0,08	<0,011				
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	<0,07501	<0,01	ASTM D 5191			
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	<0,07501	<0,01	ASTM D 5191			
distillats paraffiniques lourds	<0,07501	<0,01	ASTM D 5191			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

(pétrole), hydrotraités						
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	<0,07501	<0,01	ASTM D 5191			
distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	<0,07501	<0,01	ASTM D 5191			
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	<0,07501	<0,01	ASTM D 5191			
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	0	0		0	0	

Densité relative : 0,84854

Masse volumique : 0,8484 g/cm³ [15°C (59°F)]

Densité de vapeur : Non disponible.

Caractéristiques particulières : Non applicable.

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë**Nom du produit/composant**

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Résultat

Rat - Voie orale - DL50

>5000 mg/kg

Lapin - Voie cutanée - DL50

>5000 mg/kg

Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards

5 mg/l [4 heures]

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards

3900 mg/m³ [4 heures]

Effets toxiques: Comportement - Tremblement Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée Rein, Uretère, et vessie - Volume d'urine augmenté

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom des composants

Conclusion/Résumé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

distillats paraffiniques lourds (pétrole),
hydrotraités

MI (mutagenicity index) less than 0.4 are not classified as
carcinogenic according to CLP regulations (EC) 1272/2008

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant

distillats paraffiniques lourds (pétrole),
hydrotraités

Résultat

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

distillats paraffiniques lourds (pétrole),
hydrotraités

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

distillats paraffiniques lourds (pétrole),
hydrotraités

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Généralités	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	-	-	Inhérent

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	>7	-	Élevée
phénol, dodécyl-, sulfurisé, carbonates, sels de calcium, superbasiqes	9,5	2,2 [Membrane semi-perméable]	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Non disponible.

Résultats des évaluations PMT et vPvM

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
phénol, dodécyl-, sulfurisé, carbonates, sels de calcium, superbasiques	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Phénols, dérivés de (tétrapropényle)	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A

Mobilité : Non disponible.

Conclusion/Résumé : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
phénol, dodécyl-, sulfurisé, carbonates, sels de calcium, superbasiques	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
Phénols, dérivés de (tétrapropényle)	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
phénol, dodécyl-, sulfurisé, carbonates, sels de calcium, superbasiques	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Phénols, dérivés de (tétrapropényle)	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A

Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non disponible.

Remarques : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié au-dessus de la limite pertinente.

Substances extrêmement préoccupantes

Propriété intrinsèque	Nom des composants	Statut	Numéro de référence	Date de révision
Toxique pour la reproduction	phenol, alkylation products (mainly in para position) with C12-rich branched alkyl chains from oligomerisation, covering any individual isomers and/ or combinations thereof	Eligible (à la procédure d'autorisation)	D(2021) 4569-DC	08/07/2021
Propriétés de perturbation endocrinienne pour l'homme	phenol, alkylation products (mainly in para position) with C12-rich branched alkyl chains from oligomerisation, covering any individual isomers and/ or combinations thereof	Eligible (à la procédure d'autorisation)	D(2021) 4569-DC	08/07/2021
Propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement	phenol, alkylation products (mainly in para position) with C12-rich branched alkyl chains from oligomerisation, covering any individual isomers and/ or combinations thereof	Eligible (à la procédure d'autorisation)	D(2021) 4569-DC	08/07/2021

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
XTAR 5W30 ECO C2 C3	≥90	3

Étiquetage : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Non inscrit

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau : Non inscrit

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	: distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	RG 36, RG 36bis
	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	RG 36, RG 36bis
	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	RG 36, RG 36bis

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie	: Indéterminé.
Canada	: Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).
Chine	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Union économique eurasiatique	: Inventaire de la Fédération de Russie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL) : Indéterminé. Inventaire du Japon (ISHL) : Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taiwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Viêt-Nam	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

- ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
- ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- B = Bioaccumulables
- FBC = Facteur de bioconcentration
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- IATA = Association international du transport aérien
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- OMI = Organisation maritime internationale
- M = mobile
- N/A = Non disponible
- P = Persistantes
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PMT = Persistant, mobile et toxique
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- SGG = Groupe de séparation
- T = Toxiques
- vB = Très bioaccumulable
- vM = très mobile
- vP = Très persistant
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM = Très persistant et très mobile

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
EUH380	Peut provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH430	Peut provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



51384

XTAR 5W30 ECO C2 C3

RUBRIQUE 16: Autres informations

Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGÜE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
ED ENV 1	PERTURBATEUR ENDOCRINIEN DANS L'ENVIRONNEMENT - Catégorie 1
ED HH 1	PERTURBATEUR ENDOCRINIEN POUR LA SANTÉ HUMAINE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Repr. 1B	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Autres informations : L'huile minérale contenue peut être décrite par un ou plusieurs des éléments suivants : EC n° 265-157-1, n° d'enregistrement 01-2119484627-25, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités ; EC n° 265-169-7, n° d'enregistrement 01-2119471299-27, distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant ; EC n° 265-158-7, n° d'enregistrement 01-2119487077-29, distillats (pétrole), paraffiniques légers hydrotraités ; EC n° 265-159-2, n° d'enregistrement 01-2119480132-48, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant. CE n° 265-101-6, n° d'enregistrement 01-2119488707-21, Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant.

Date d'impression : 11/07/2025

Date d'édition/ Date de révision : 11/07/2025

Version : 2

Date de la précédente édition : 24/10/2024

Avis au lecteur:

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.